

ASSEMBLEE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 158

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 11 A

Dans l'alinéa 18 de cet article, après le mot :

« établissements »,

insérer les mots :

« et services ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.